

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20221124_081/783
	Du 24 NOVEMBRE 2022 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants :..... 27 Absents ayant donné procuration 6 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; DENAT Sophie; GHELFI Agnès; MIARD Pascal; ROUQUIER Bruno; ESCUDIER Sophie; BERLINE Marion; BARAGNON Guillaume; LINGERAT Sophie; GIRON Antoine; ETIENNE Patrick; BROSSETTE Alice; CODOU Loïc; AUGIER Marc; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. MIARD Pascal; Mme GIOVANNELLI Odile avait donné procuration à Mme ESCUDIER Sophie; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
<u>Objet :</u> COMITES DE QUARTIERS - Convention de mise à disposition de matériel au comité de quartier La Cascade	

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur, expose :

Dans le cadre de la campagne de débroussaillage, le comité de quartier « La Cascade » a sollicité la commune pour la mise à disposition de matériel qui avait été accordé par délibération en date du 25 mars 2021.

Afin de les soutenir dans leur projet, du matériel complémentaire sera acheté afin qu'ils puissent développer leurs activités. Ce matériel mis à leur disposition restera propriété de la commune.

Monsieur BALLESTEROS, propose et présente la convention de mise à disposition du matériel acheté au comité de quartier « La Cascade ».

Vu l'avis favorable de la Commission Associations et Sport, en date du 2 novembre 2022

Le rapport de Monsieur Jérôme BALLESTEROS, entendu ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de matériel au comité de quartier, annexée à la présente délibération.

PRECISE que le prêt de matériel accordé au comité de quartier sera d'une durée de 4 ans, renouvelable.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac le, **29 NOV. 2022**

Le Maire,  Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc CHAILAN  Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>